

**Présents :**

Jean BERGER, Martine BIAIS, Guy BOUCHET, Jean-Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINAUD, François GUYOT, Bernard HIPPEAU, Dominique NEVEUX, Christelle PINAUD.

**Excusés avec pouvoir :** Robert DENIS, François BOCK

**Excusés :** Jacques ELIAS, Arnaud LELONG, Valérie HABERBUSCH

**1 - Réception de Madame MATTHIAU en qualité d'architecte à l'Agence Technique Départementale.**

- Présentation de l'A.T.D. : établissement public à caractère administratif.
- Madame MATTHIAU nous propose une convention pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la restructuration des écoles et de l'ancienne mairie.
- Madame MATTHIAU nous présente la méthodologie de travail.  
2 types de missions au service des Collectivités territoriales.
  - *Etudes préalables de faisabilité* : pour définir toutes les composantes du projet et son coût conformément à la loi M.O.P. (Maitrise d'Ouvrage Public).
  - *Conduite d'opération* : pour aider à atteindre les objectifs de qualité, de respect des délais et des coûts.
- **Coût de la mission :**
  - *Etudes de faisabilité* : 12 jours à 356 €/jour.
  - Conduite d'opération : 10 jours à 356 €/jour

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent accord et demandent au maire de bien vouloir signer la convention dans les termes exposés et de créditer une ligne de dépense.***

**2 - Approbation du procès verbal du conseil du 28 février 2013.**

- Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

**3 - Réunions et manifestations prévues en mai 2013.**

- Agenda joint en annexe.

**4 - Travaux en cours.**

- 4.1 - Gendarmerie : avancement selon planification.
- 4.2 - Carrefour de la poste : reste le terre-plein à aménager.
- 4.3 – Assainissement route de Confolens : travaux à planifier

**5 - Délibérations**

**5.1 – Demande de Mr et Mme DENIS.**

- Monsieur et Madame DENIS sont domiciliés à Gençay avec 2 enfants scolarisés à l'école de Gençay.
- Monsieur DENIS est instituteur à St Maurice la Clouère et Madame DENIS travaille au CHU de Poitiers en 3/8 et pour simplifier la gestion des entrées et des sorties des classes de leurs enfants, demandent l'autorisation de les inscrire, l'un en C.P. et l'autre en C.M.2 à l'école de St Maurice la Clouère.

**Avant de prendre position, les membres du conseil ont procédé à un vote à main levée :**

- **Pour 10 – contre 7.**

**En conséquence, les membres du conseil autorisent les intéressés à radier leurs enfants de l'école de Gençay. Cette disposition doit être considérée comme exceptionnelle.**

#### **5.2 – Petite Enfance : prolongation du délai de parfait achèvement.**

- Sur le conseil de notre avocat de prolonger le délai de parfait achèvement, un courrier doit être adressé aux entreprises ayant réalisé les travaux.

**Les membres du conseil chargent le maire de faire expédier les courriers avec accusé de réception aux entrepreneurs.**

#### **5.3 – Legs de Madame HIRSCH : vente de l'immeuble et des bijoux.**

- Assurance vie :

Dans le cadre de la succession, un chèque du C..A. d'un montant de **94576,61 €** a été adressé à la Commune.

- Vente immeuble:

Estimation par les domaines.

Modalités : publicité dans les journaux, vente au plus offrant, mode de paiement etc., offres à déposer en mairie sous pli cacheté avant la date limite d'ouverture des plis.

- Les plis seront ouverts en présence du notaire par la commission d'appels d'offres.

#### Vente des bijoux :

Le commissaire -priseur judiciaire a fait une estimation de la valeur des bijoux de madame feu HIRSCH, l'estimation s'élève à un montant de **9010 €**

Le montant des honoraires d'inventaire et de prise est de **574,32 €**.

**Le conseil municipal valide les propositions et charge le maire de mettre en applications les mesures pré-citées.**

#### **5.4 - Rue de la Grande Borne - Rond point de Verneuil.**

- Afin d'avoir une voie d'accès directe au futur lotissement de la grande Borne, il a été proposé à Monsieur Didier MARTIN de lui acheter au prix du marché (3 €/m<sup>2</sup>) sa parcelle (n°18) de terrain d'une superficie de 4000 m<sup>2</sup> reliant le rond point de Verneuil, (rue René CHICHE) à la rue de la Grande Borne.
- Monsieur Didier MARTIN accepte les conditions commerciales proposées.

**Le conseil municipal après concertation valide les termes de l'opération et demande au maire de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires à l'achat de la parcelle n°18.**

#### **5.5 - Centre de gestion : mise en place d'un contrat groupe.**

- Depuis le 31 août 2012, les employeurs territoriaux peuvent participer financièrement à la protection complémentaire de leurs agents.
- Le centre de gestion a décidé la mise en œuvre d'une consultation groupée dans le cadre d'une convention de participation pour le volet prévoyance (garantie maintien de salaire).
- Le mandat ainsi confié au centre de gestion n'engage en aucun cas pour la suite de la procédure.

**Après réflexion les membres du conseil municipal donnent autorisation au maire de bien vouloir mandater le centre de gestion dans une démarche consultative.**

#### **5.6 - SIEEDV : adhésion de la commune de Civray.**

- Le Comité du SIEEDV, à l'unanimité, a donné son accord sur l'adhésion de la commune de Civray à son syndicat.
- L'adhésion de la commune de Civray au SIEEDV est subordonnée à l'accord à la majorité qualifiée telle que définie dans l'article L 5211-5.

***Les membres du conseil municipal n'émettent aucune objection à la demande de la commune de Civray.***

#### **5.7 - Plainte de Monsieur Jean – Jacques CHEVRIER contre la commune de Gençay.**

- Objet : Carrefour de la poste. Refus de constater la non-conformité des travaux en cours.
- Le maire a transmis aux membres du conseil, le courrier envoyé par le Tribunal Administratif concernant la requête présentée par J-J CHEVRIER contre la commune de Gençay.
- Un délai de 60 jours est imparti au maire pour présenter son mémoire en 4 exemplaires.
- Afin de compléter l'instruction, il est demandé par le T.A. de joindre au mémoire la délibération autorisant le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.
- Le maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à défendre la commune en s'assurant des services d'un avocat spécialisé dans cette nature de litige.

***Le conseil municipal dans sa grande majorité donne son accord pour que le maire représente la commune et que le mémoire soit rédigé par un avocat.***

#### **5.8 Demande de l'entente Saint Maurice/Gençay pour la construction d'une buvette.**

- Le club de l'entente de St Maurice et le groupement JS foot Val de Clouère sollicitent la commune de Gençay pour la construction d'une buvette au complexe sportif de Gençay.
- L'entente a déjà consulté une entreprise pour la fourniture et l'installation d'un bâtiment en éléments préfabriqués dont le montant s'élève à **9745 € TTC.**

***Les membres du conseil demandent que soit établie et signée par les parties, une convention notifiant, le rôle, les engagements, les équipes, le nombre de matchs, etc. En contre partie serait installée une buvette.***

#### **5.9 Recrutement d'Adèle BURUCOA.**

- Madame SAGNOLE sollicite que son emploi à plein temps soit remplacé par un emploi à temps partiel (80%). Adèle BURUCOA pourrait avec ¼ de temps (25%) combler le déficit horaire souhaité par madame SAGNOLE.
- Des membres du conseil demandent que soit analysé l'ensemble des postes pourvus, (qualification nécessaire aux postes requis, descriptif des tâches, type de contrat, tranches horaires, etc.)

***Les conseillers municipaux répondent favorablement aux demandes. Concernant Adèle BURUCOA que soit établi un contrat en C.D.D. pour une durée de 1 an.***

#### **5.10 Augmentation du temps de travail de madame Nicole BIRE.**

- Contrat en cours : 18h/semaine, en réalité madame BIRE depuis un an travaille 27 h/semaine, les 9 h complémentaires sont pérennes et par conséquent le contrat de travail doit faire apparaître la durée hebdomadaire du temps de travail.

***Les membres du conseil donnent leur accord en demandant au maire de bien vouloir régulariser la situation en portant le contrat de travail de 18 à 27 h de madame BIRE.***

#### **5.11 Convention ATESAT.**

- L'Assistance Technique de l'Etat pour la solidarité et l'aménagement du territoire propose le renouvellement de la convention pour l'année 2013 qui peut être signée entre la D.D.T. de la Vienne et la commune de Gençay.
- Les missions de base concernent les domaines de la voirie, et de l'aménagement durable de l'habitat.
- La rémunération annuelle de l'assistance technique s'élève à un montant de **517,22 €**

***Le conseil, après délibération donne son accord et demande au maire de signer la nouvelle convention et de créditer de dépense.***

#### **5.12 Convention d'accompagnement Collectivités locales pour la maîtrise de la demande en énergie.**

- La convention proposée par SOREGIES a pour objectif de favoriser la Maîtrise de la demande en énergie dans le cadre de travaux de rénovation, du parc d'éclairage, etc.

***Les membres du conseil chargent le maire de bien vouloir signer la convention.***

#### **5.13 Avenant SOCOTEC (Tractopelle)**

- Création d'un avenant à la convention d'abonnement ayant pour objet la vérification périodique (annuelle) du tractopelle) des ateliers municipaux.  
Coût du contrôle : **71,76 €**

***Les conseillers municipaux valident la proposition et demandent au maire de bien vouloir signer l'avenant à la convention d'abonnement n°AAS0341.***

#### **5.14 Nouveaux tarifs refuge SPA de Poitiers.**

- Suite à l'impact des travaux de la future ligne TGV Tours/Bordeaux sur les installations de la SPA et à la demande des services de la direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne de séparer la fourrière des communes hors grand Poitiers, les instances élues ont décidé d'engager des travaux de restructuration.
- L'association se trouve contrainte de répercuter au moins partiellement le coût des travaux sur les tarifs de la fourrière.
- En conséquence, un avenant à la convention doit être signé.

TARIFICATION *		
Type animal	Tarif journalier	Tarif global
Chien	6,90 €	69,00 €
Chat	4,10 €	41,00 €
Chaton moins de 5 mois	3,10 €	31,00 €
N.A.C	1,50 €	15,00 €

- La participation financière **FORFAITAIRE** est fixée à 0,30 € par habitant.
- \* Tarification à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

***Les membres du conseil municipal après concertation autorisent le maire à signer l'avenant à la convention***

## **6 - Autres informations.**

### **6.1 Composition du prochain conseil communautaire.**

- Si pas d'accord à la majorité qualifiée : 23 délégués + 2 sièges supplémentaires à répartir librement.

Communes	Population	Nbre de délégués
Brion	246	1
Champagné St Hilaire	945	3
Château Garnier	631	2
La Ferrière Ayroux	350	1
Gençay	1773	6
Magné	631	2
St Maurice la Clouère	1200	4
St Secondin	552	2
Sommières du clain	804	2

- Si accord des communes à la majorité qualifiée : 2/3 des communes et 50% de la population ou 50 % des communes et 2/3 de la population, le conseil communautaire peut être porté à 28 membres.

### 6.2 Association TGV Poitiers-Limoges.

- L'association de promotion du TGV Poitiers-Limoges-Brive lance un appel à cotisation.

***Les membres du conseil municipal, ont décidé de ne pas donner suite à la sollicitation de l'association.***

### 6.3 Ligue contre le cancer : Etape à Gençay de Guy AMALFITANO.

- Marathon de l'espoir : 2<sup>nde</sup> édition d'un exploit sportif unique (5500Km sur une seule jambe) au profit de la Ligue contre le cancer.
- Arrivée de Guy AMALFITANO à Gençay le 14 mai vers 17heures à la mairie de Gençay : accueil musical et pot de bienvenue sont souhaités à sa réception. Seront conviés à cet effet les associations dont les clubs sportifs, les Sapeurs Pompiers, la MFR, les élus.
- .Départ le 15 mai vers 8h30.

***Le conseil municipal a décidé d'apporter un soutien financier en allouant une subvention de 100 € à l'association « Ligue contre le cancer ».***

### 6.4 Election municipale de mars 2014.

- Liste électorale composée de 19 conseillers.
- Dépôt obligatoire des candidats au 2ème tour.
- Sur le même bulletin se trouvera la liste à part des conseillers communautaires (pour Gençay : 6+2 remplaçants).
- Les conseillers communautaires devront être des élus municipaux.
- Les bulletins de vote ne seront pas modifiables.

### 6.5 Bilan Sport pour tous de février 2013.

- Semaine du 18 au 22 février : 39 enfants. Semaine du 25 au 01 mars : 73 enfants.
- Tranches d'âge : 6-10 ans = 62 % - 11-13 ans = 38%
- Répartition selon le sexe : 7 filles – 30 garçons.

Communes	Nbre d'enfants	%
Gençay	18	50 %

St Maurice	13	15 %
Magné	2	5 %
Autres	4	10 %

#### **6.6 Bilan journée de l'eau du 23mars 2013.**

- La mairie de Gençay et le SIVEER sont satisfaits de l'organisation générale des animations.
- Une seule classe de niveau 3ème a visité la station d'épuration (MFR), aucun élève du collège.
- Ballade culturelle du samedi 23 mars : beau succès : 75 marcheurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 23h 15.

Prochain conseil municipal : jeudi 30 mai 2013 à 20h30.

B.Hippeau